

2031: retour en main publique de la «petite» Dixence

HYDROÉLECTRIQUE Construit en 1934 et noyé en 1965 dans la Grande Dixence, l'ancien barrage fera son retour de concessions en 2031. Les six communes concédantes et le canton ont créé une société pour gérer ce dossier.

PAR ALEXANDRE.BENEY@LENOUVELLISTE.CH

Les montants ne sont pas articulés, mais se comptent en centaines de millions. Le contrat qui lie six communes et l'Etat du Valais à Alpiq pour l'utilisation des eaux captées historiquement dans le premier barrage de la Dixence arrive à échéance en décembre 2031. A cette date, ces communes et le canton deviendront gratuitement propriétaires des installations dites mouillées qui représentent jusqu'à 80% d'un aménagement hydroélectrique.

Selon la loi, elles devront alors en vendre le tiers au canton à un prix solidaire, c'est-à-dire au prix de construction, et ne peuvent vendre que les 40% au prix du marché à des acteurs non étatiques et hors du Valais.

«Un cas unique»

Particularité, ces concessions concernent l'ancien barrage de la Dixence, noyé aujourd'hui dans la Grande Dixence dont il représente un huitième de la capacité. «Ce retour de concessions sort de l'ordinaire, c'est quasiment un cas unique», explique le président d'Hérémece, Grégory Logean, devant la presse. Sa commune participe pour 62% à cette force hydraulique, Nendaz pour 29%, le solde venant de Vex, de Mont-Noble, de Saint-Martin, de Sion et de l'Etat du Valais. Selon ce prorata, ces entités ont créé, hier, une société simple, «Dixence Cleuson 2031», afin de gérer au mieux ce dossier.

«Plusieurs modèles existent. Nous aurions pu faire une commission intercommunale, mais une société a l'avantage de la stabilité dans le temps, même lorsque les exécutifs changent après des élections», explique Frédéric Fragnière, président de Nendaz.

Indépendance «totale» des communes

La mission de cette société sera de «défendre les intérêts des citoyens et des générations futures des communautés concédantes, selon les dispositions de la loi cantonale

sur les forces hydrauliques». Pour se faire, elle sera entourée d'experts techniques et juridiques.

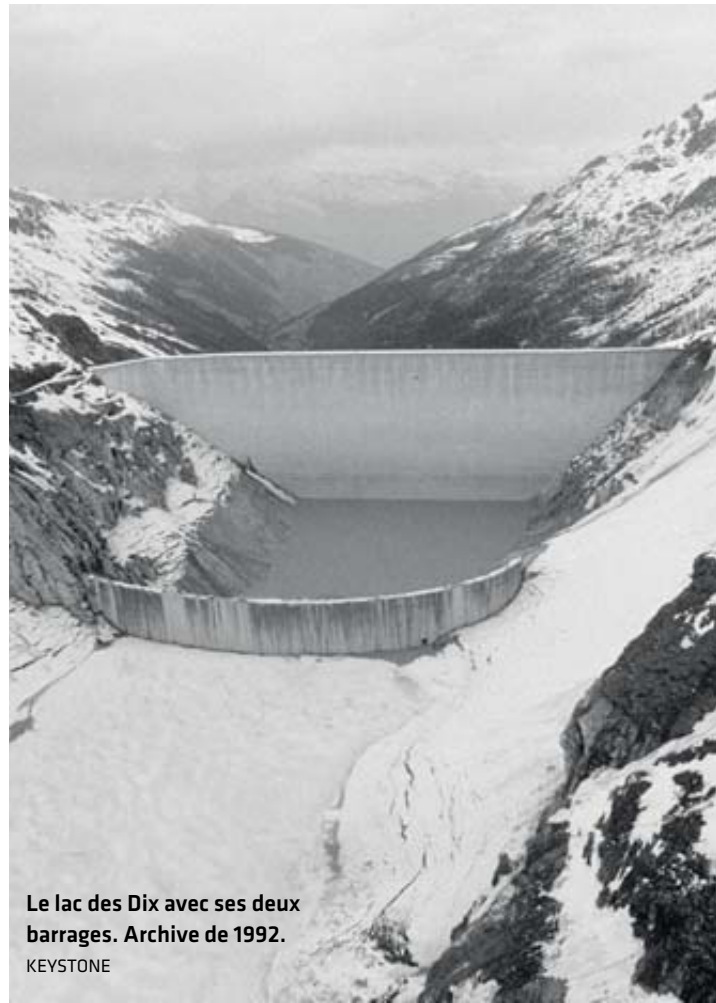
Son premier objectif sera de définir la valeur des installations. Alpiq a déjà remis son rapport sur l'état des aménagements. «Dixence Cleuson 2031» fera le sien et les négociations commenceront. Une fois les prix estimés et les indemnités de chacun établies, les communes décideront individuellement de ce qu'elles feront de leur part. «Au final, l'autonomie des communes est totale. Elles auront le dernier mot», précise Philippe Varone, président de Sion.

Elles choisiront alors si elles exercent leur droit de retour et achètent les parties sèches, celles qui produisent l'électricité, ou si elles renouvellent le contrat du concessionnaire ou choisissent un autre partenaire. Dans cette dernière optique, Alpiq ou une autre société privée ne conserverait que 40% du capital. «La volonté de la commune d'Hérémece est de rester propriétaire de 30%, au minimum. Mais nous n'avons aucun tabou au sujet des 40% restants», explique Grégory Logean.

Créer une Super Dixence?

D'ici là, les enjeux sont nombreux. Notamment, celui de l'usine de Chandoline, aujourd'hui hors service. Mais c'est surtout la Grande Dixence, dont les concessions échoient en 2044, qui posera le plus de questions. «Devons nous faire une concession pour douze ans ou faire un retour anticipé de l'ensemble? La nouvelle société devra trancher. Mais nous touchons ici à une marque hautement symbolique», explique Grégory Logean.

La création d'une «Super Dixence» comprenant toutes ces installations sœurs est même évoqué. Mais avec 21 communes concédantes, le défi est d'un autre niveau. Pour Grégory Logean, le travail qui commence aujourd'hui au sein de la nouvelle société aura donc de grandes implications: «On sera observés. Nous avons un rôle d'exemplarité et de leadership.»



Le lac des Dix avec ses deux barrages. Archive de 1992. KEYSTONE

CLEUSON-DIXENCE EN CHIFFRES ET DATES

- 86 millions de m³ d'eau captés annuellement
- 50 millions de m³ constituent le 1/8 de la Grande Dixence
- 380 GWh soit la consommation de 120 000 ménages
- 1934 Mise en service du barrage de la Dixence et de l'usine de Chandoline
- 1950 Mise en service du barrage de Cleuson et de sa station de pompage
- 1965 Mise en service complet de la Grande Dixence SA
- 1996 Harmonisation des concessions de la Dixence, de la Chenna et de la Printze
- 2031 Echéance des concessions Cleuson-Dixence
- 2044 Echéance des concessions Grande Dixence

PUBLICITÉ

www.patouch.ch | @patouch.ch

POUR CONTRER
LES VIOLENCES,
LA PRÉVENTION EST
INDISPENSABLE.



SOUTENEZ-NOUS: **PATOUCH.CH - CCP 17-171111-0**

Nos cours théoriques et pratiques s'adressent aux enfants, aux adolescent·e·s et aux adultes. Ils traitent de 9 thèmes centraux: la peur, l'affirmation de soi, les limites de son corps, le droit de se défendre, la manière de porter secours, la violence, les moyens à mettre en place pour prévenir une éventuelle agression, les dangers d'internet et les techniques pour apprendre à se défendre.

 **PATOUCH**